

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 28 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Présidente.

Nombre de membres : 13 quorum : 7 votants : 10

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, DIXNEUF Séverine, FONTENIT Roland, AGENEAU Jean-Yves, LUCAS Marie-Edith, FONTENIT Bernard, VIGNERON Céline, GODINEAU Marie-Claude, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier,

Absents excusés et non représentés : BREMAUD Damien, GRELET Nadine

Secrétaire de séance : VIGNERON Céline.

D2023032802CCAS – Approbation du compte administratif 2022 CCAS et MARPA

Sous la présidence de Madame Christelle BOURMAULT vice-présidente, Madame la Présidente étant sortie de la salle, le Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale examine les comptes administratifs du centre communal d'action sociale et du budget annexe de la Marpa « Les Lavandières » pour l'année 2022 qui s'établissent ainsi :

❖ **Budget principal CCAS**

CCAS Budget principal		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	550,55 €	- €
	Section d'investissement	- €	- €
Report de l'exercice 2021	Section de fonctionnement		31 901,90 €
	Section d'investissement	- €	- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	550,55 €	31 901,90 €
	Section d'investissement	- €	- €

❖ **Budget annexe MARPA Les Lavandières**

Budget annexe MARPA Les Lavandières		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	451 178,35 €	495 726,81 €
	Section d'investissement	137 974,88 €	132 003,05 €
Report de l'exercice 2021	Section de fonctionnement		269 961,56 €
	Section d'investissement		176 803,92 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	451 178,35 €	765 688,37 €
	Section d'investissement	137 974,88 €	308 806,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE les comptes administratifs du budget général du centre communal d'action sociale et du budget annexe de la Marpa « Les Lavandières » pour l'année 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commission administrative.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 29/03/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 29 mars 2023

Bénédicte GARDIN, Présidente.

#signature#

